



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/38  
9 octobre 2014

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-treizième réunion  
Paris, 9-13 novembre 2014

**PROPOSITION DE PROJET: Fidji**

Le présent document comporte des commentaires et des recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUD et PNUE

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

### Fidji

<b>(I) TITRE DU PROJET</b>	<b>AGENCE</b>
Plan de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUD (principale) et PNU

<b>(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe 1)</b>	Année: 2013	7,2 (tonnes PAO)
--	-------------	------------------

<b>(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)</b>								<b>Année: 2013</b>	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b					0,0				0,0
HCFC-22					7,2				7,2

<b>(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)</b>			
Référence 2009-2010:	8,5	Point de départ des réductions globales durables:	8,5
<b>CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)</b>			
Déjà approuvée:	3,0	Restante:	5,5

<b>(V) PLAN D'ACTIVITÉS</b>		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des PAO (tonnes PAO)	0,3		0,4	0	0	0	0,1	0,8
	Financement (\$US)	36 047		45 087	0	0	0	15 029	96 163
PNUD	Élimination des PAO (tonnes PAO)	0,4	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,2	1,1
	Financement (\$US)	52 211	0	65 237	0	0	0	21 745	139 193

<b>(VI) DONNÉES DU PROJET</b>			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	8,5	8,5	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	5,5	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	8,5	8,5	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	5,5	s.o.	
Financement accordé (\$US)	PNUD	Coûts de projet	71 800	0	0	47 900	0	59 850	0	0	0	19 950	199 500	
		Coûts d'appui	6 462	0	0	4 311	0	5 387	0	0	0	1 795	17 955	
	PNUE	Coûts de projet	47 900	0	0	31 900	0	39 900	0	0	0	0	13 300	133 000
		Coûts d'appui	6 227	0	0	4 147	0	5 187	0	0	0	0	1 729	17 290
Fonds approuvés par ExCom (\$US)		Coûts de projet	119 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	119 700	
		Coûts d'appui	12 689	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 689
Total des fonds demandés pour l'approbation à cette réunion (\$US)		Coûts de projet	0	0	0	79 800	0	0	0	0	0	0	79 800	
		Coûts d'appui	0	0	0	8 458	0	0	0	0	0	0	0	8 458

<b>Recommandation du Secrétariat:</b>	Approbation générale
---------------------------------------	----------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement des Fidji, le PNUD, en tant que principale agence d'exécution, a présenté à la 73<sup>e</sup> réunion une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH)<sup>1</sup> d'un montant total de 88 258 \$US, soit 47 900 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 4 311 \$US pour le PNUD, et de 31 900 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 4 147 \$US pour le PNUE. La présentation comprend un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2015 à 2016.

### Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

2. Les activités suivantes ont été mises en œuvre au cours de la première tranche du PGEH: 83 formateurs et techniciens d'entretien ont été formés sur les bonnes pratiques d'entretien en matière de réfrigération; 70 agents d'exécution ont été formés sur le contrôle des importations et exportations de PAO et sur l'utilisation d'identificateurs de réfrigérants; quatre identificateurs de réfrigérants ont été achetés et distribués au bureau de douane, à l'association de réfrigération et à l'unité nationale pour l'ozone pour être utilisés à des fins de formation. Dans le cadre du programme de récupération et régénération, deux miniunités régénérées, des accessoires et des pièces de rechange, ainsi que des outils de récupération de base, ont été achetés pour être distribués aux associations de réfrigération. Des réunions de consultation ont eu lieu avec les intervenants de l'industrie de la climatisation et des bateaux de pêche pour le programme d'incitatifs à la modernisation.

### Rapport de vérification des objectifs de consommation nationale des HCFC

3. Le rapport de vérification pour l'année 2013 a été présenté avec la demande de la tranche. Le rapport a confirmé que le gouvernement a mis en œuvre un système de permis et de quotas pour les importations et exportations des HCFC et que la consommation totale des HCFC pour 2013 était de 7,2 tonnes PAO, inférieure à la référence de base du pays qui est de 8,5 tonnes PAO.

### Taux de décaissement du financement

4. En septembre 2014, sur le montant de 119 700 \$US approuvé pour la première tranche, 86 650 \$US ont été déboursés (43 650 \$US pour le PNUD et 43 000 \$US pour le PNUE). Le solde de 33 050 \$US sera distribué en 2015.

### Plans annuels pour la deuxième tranche du PGEH

5. Les principales activités à mettre en œuvre pendant la deuxième tranche du PGEH sont les suivantes:

- (a) Le programme de récupération et régénération au moyen de l'opérationnalisation des centres de recyclage et de récupération établis dans la tranche précédente et le suivi de la mise en œuvre (PNUD) (20 000 \$US);
- (b) Les consultations sur la conception du programme d'incitatifs à la modernisation pour le secteur de la pêche et la mise en œuvre du programme d'incitatifs une fois que des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP) sont disponibles (PNUD) (15 900 \$US);
- (c) La formation continue des techniciens d'entretien avec l'atelier de formation pour les formateurs sur les réfrigérants à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP) non-

<sup>1</sup>Le PGEH pour les Fidji a été approuvé par le Comité exécutif à la 65<sup>e</sup> réunion afin de réduire la consommation de HCFC de 35 pour cent de la référence d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

PAO (15 formateurs et 80 techniciens d'entretien) (PNUE) (15 000 \$US);

- (d) La formation d'agents d'exécution (phase II) (60 agents d'exécution), ainsi que l'approvisionnement et la distribution d'ensembles supplémentaires d'identification de réfrigérants (PNUE) (12 000 \$US);
- (e) La sensibilisation et la diffusion de renseignements au moyen d'ateliers pour les associations de l'industrie, ainsi que la production et la distribution de matériels de sensibilisation (PNUE) (4 900 \$US); et
- (f) La gestion et le suivi du projet (PNUD) (12 000 \$US).

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### Systeme de permis opérationnel

6. Conformément à la décision 63/17, une confirmation a été reçue de la part du gouvernement selon laquelle un système national exécutoire de permis et de quotas relatif à l'importation et l'exportation de HCFC est en place et que le système est conforme au Protocole de Montréal. Le quota d'importation de HCFC pour 2013 était fixé à 8,5 tonnes PAO (c.-à-d. la référence). La quantité réelle importée en 2013 était de 7,2 tonnes PAO. Pour les années suivantes, le quota annuel sera calculé en fonction des niveaux autorisés par le Protocole de Montréal.

#### Consommation des HCFC

7. La consommation de base des HCFC et le point de départ convenu lors de la 65<sup>e</sup> réunion pour la réduction globale des HCFC ont été fixés à 8,5 tonnes PAO en fonction de la consommation actuelle déclarée à l'article 7 du Protocole de Montréal pour 2009 et 2010, comme le montre le tableau 1. La référence de base établie correspond à la valeur de l'accord entre le gouvernement des Fidji et le Comité exécutif. Par conséquent, aucun ajustement de l'accord n'est requis.

**Tableau 1. Consommation des HCFC aux Fidji (données de l'article 7, 2009-2013)**

HCFC	2009	2010	2011	2012	2013	Référence
<b>Tonnes métriques</b>						
HCFC-22	138,04	166,23	262,53	260,84	130,72	152,14
HCFC-142b	0,65	0,65	0,32	0,38	0,21	0,65
<b>(Total) (tm)</b>	<b>138,46</b>	<b>166,88</b>	<b>262,85</b>	<b>261,22</b>	<b>130,93</b>	<b>152,79</b>
<b>Tonnes PAO</b>						
HCFC-22	7,59	9,14	14,42	14,35	7,19	8,37
HCFC-142b	0,04	0,04	0,02	0,02	0,01	0,04
<b>Total (tonnes PAO)</b>	<b>7,63</b>	<b>9,18</b>	<b>14,44</b>	<b>14,37</b>	<b>7,20</b>	<b>8,5</b>

8. Le Secrétariat s'est renseigné sur la tendance de consommation du pays en notant que bien que la consommation de 2013 était inférieure à la référence de base, les consommations de 2011 et 2012 étaient assez élevées. Le PNUD a indiqué que la consommation de ces années reflétait les quantités de stockage. En outre, les données rapportées pour ces années comprenaient les exportations effectuées par les Fidji à d'autres pays de la région du Pacifique, mais pas les ventes en bloc à des navires étrangers. Les Fidji ont établi une politique nationale en novembre 2012 afin que toutes les ventes en bloc aux navires battant pavillon étranger soient comptées comme des exportations et cette politique est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le PNUD a indiqué que selon cette politique et le système de permis et de quotas actuel

des Fidji pour les HCFC qui est en vigueur depuis 2013, l'enregistrement de ces exportations sera strictement contrôlé.

9. Le quota de 2014 a été fixé de manière à être conforme aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal.

#### Rapport de vérification des objectifs de consommation nationale des HCFC

10. Les Fidji ont présenté une vérification indépendante de leur consommation de 2013. La vérification a confirmé que les Fidji ont atteint l'objectif de gel de 2013 en vertu du Protocole de Montréal et qu'elles sont pleinement engagées dans l'élimination des HCFC.

11. Les règlements sur les PAO et le système de permis et de quotas du pays sont strictement appliqués depuis 2013. Le rapport décrit clairement le processus suivi aux Fidji pour enregistrer les importateurs, fixer les quotas des importateurs, contrôler les importations réelles, ainsi que les exportations à d'autres pays de la région. Quelques écarts dans les données ont été notés lors de la vérification, particulièrement en ce qui concerne l'enregistrement des exportations en bloc de HCFC à des navires battant pavillon étranger, ainsi que la nécessité de concilier les quantités réelles exportées avec les données douanières disponibles. Bien qu'une politique nationale pour l'enregistrement de ces exportations a été mise en place en novembre 2012, un changement dans le système d'enregistrement et de contrôle devra être effectué pour résoudre ce problème. Le travail commun entre l'unité nationale pour l'ozone et les autorités douanières, ainsi que les importateurs, est également nécessaire pour améliorer la précision de l'enregistrement des importations et exportations des HCFC, de même que leur utilisation prévue et leur destination.

12. Le Secrétariat et le PNUD ont discuté de ces problèmes et ont convenu que, bien que le système de permis et de quotas soit opérationnel et qu'il ait assuré la conformité pour 2013, il est urgent de continuer à résoudre les problèmes identifiés dans le rapport de vérification.

#### Problèmes techniques

13. Le PNUD a indiqué que dans le cadre du programme d'incitatifs à la modernisation, le gouvernement a actuellement mis en attente des plans pour la modernisation d'équipement aux hydrocarbures (HC) en raison de problèmes de sécurité et du manque de connaissances sur la manipulation de ces réfrigérants. Cependant, le problème des HC (c.-à-d. l'entretien et l'utilisation du matériel à base de HC) est abordé dans la loi modifiée sur les PAO et la gestion des réfrigérants en cours de finalisation. Aux Fidji, il y a du matériel à base de HC disponible sur le marché, notamment des congélateurs et réfrigérateurs domestiques. Dans le cadre du volet de formation mis en œuvre par le PNUE, une formation spécialement destinée à l'entretien de ces systèmes HC est comprise.

14. En ce qui concerne le programme d'incitatifs à la modernisation pour le secteur de la pêche, le PNUD a expliqué que la modernisation représente toujours un défi, car il n'existe pas de solution à faible PRP actuellement disponible, particulièrement pour une utilisation sur les bateaux de pêche. La priorité pourrait être donnée à la composante terrestre du secteur de la pêche (p. ex. entreposage sous froid, fabrication de glace au port) et à l'exploration des possibilités de modernisation volontaire si de telles solutions deviennent disponibles et abordables. Le PNUE et les Fidji collaborent également avec l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique pour mener une étude sur les besoins du secteur de la pêche et des types de réfrigérants de remplacement disponibles pour les opérations terrestres et autres navires battant pavillon fidjien. Cette étude sera terminée au premier trimestre de 2015. Le PNUD a également souligné que si des solutions de remplacement ne sont pas identifiées en 2015, le programme d'incitatifs ne sera mis en œuvre que dans les années à venir.

Conclusion

15. Le Secrétariat a noté que le système de permis et de quotas d'importation du pays est opérationnel et qu'il permettra de réduire la consommation des HCFC, conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal, en soulignant que la consommation de HCFC rapportée en 2013 était déjà inférieure à 10 pour cent de la réduction de référence requise en vertu du Protocole de Montréal pour 2015. Le pays s'engage également à résoudre les problèmes soulevés dans le rapport de vérification indépendant. Les activités dans le secteur de l'entretien progressent et sont mises en œuvre en étroite coordination avec les intervenants. Comme il a été rapporté par le PNUD, les programmes de formation pour les formateurs et les techniciens, en leur fournissant des outils et du matériel, assureront une viabilité à long terme des activités proposées dans la phase I du PGEH, d'autant plus que sa consommation totale est dans le secteur de l'entretien. Le pays est donc sur la bonne voie pour se conformer aux mesures du Protocole de Montréal en ce qui concerne le gel et la réduction de 35 pour cent pour lesquels les Fidji s'étaient engagés dans la phase I du PGEH.

**RECOMMANDATIONS**

16. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion d'élimination du HCFC (PGEH) aux Fidji, et recommande en outre l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH aux Fidji et le plan de mise en œuvre pour la tranche de 2015-2016, ainsi que les coûts d'appui associés au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que l'approbation du financement supplémentaire servira à résoudre de manière satisfaisante les problèmes du système de permis et de quotas soulevés dans le rapport de vérification.

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, deuxième tranche)	47 900	4 311	PNUD
(b)	Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, deuxième tranche)	31 900	4 147	PNUE

-----